

## Un peu d'histoire

### La fondation de l'Université de Louvain et de sa Faculté de Médecine

Extrait de : Histoire de la médecine belge par F.-A. Sondervorst

Éd. Elsevier Librico s.a. Zaventem, 1981; p. 326

p. 45 - 48

A la mort de Jeanne, la dernière duchesse de la maison du Brabant, Antoine de Bourgogne, un prince éclairé, reçut le Brabant en apanage, mais ayant volé au secours de Charles VI à Azincourt (1415) et s'étant jeté au plus vif de la mêlée, il périt les armes à la main. Jean IV de Brabant, qui avait épousé Jacqueline de Bavière, lui succéda et eut déjà pu réunir toute la Belgique sous son nom. Mais ce prince, surnommé le Faible, fut si peu compétent en affaires, que les Etats Généraux du Brabant le mirent sous la tutelle d'un Conseil. Epoux morose, il ne sut pas garder son épouse à son foyer et Jacqueline, partie à la reconquête de ses états, commença dès lors sa fameuse équipée.

L'histoire n'eut sans doute pas conservé le nom de Jean IV si ce prince n'avait consacré le peu de bon sens qui lui restait, à encourager l'initiative, entreprise de concert par le chapitre de Saint-Pierre et par la ville de Louvain, d'établir une université sur son territoire. Il ne manquait plus, pour faire réussir cette entreprise, que l'"Exequatur" du pape. Ce fut chose faite par la bulle *Sapientiae immarcescibilis* du pape Martin V ( 9 décembre 1425 ) autorisant la création d'un "Studium generale". La création de l'université fut évidemment un événement considérable. Désormais, les jeunes gens de nos provinces ne furent plus obligés de se rendre à l'étranger pour acquérir une formation universitaire. De plus, cette institution s'avéra au cours des siècles et jusqu'à une date récente, un puissant ciment d'union entre tous les Belges.

*La faculté de médecine fut parmi les premières à ouvrir ses portes, le 18 octobre 1426* \*. Le premier titulaire s'appelait Jean de Neele de Breda. On lui adjoignit deux confrères venus de Paris, Arnould Bremis et Godefroid van der Wilghen, de Malines, qui donnèrent des cours de médecine en attendant la nomination d'autres titulaires. La faculté de médecine possédait ses propres statuts, inspirés de ceux de Cologne, de Paris et de Vienne, à l'image de ceux de l'université elle-même. Les premiers ont disparu, mais grâce à des statuts retrouvés vers le milieu du XVIe siècle et dont le texte remonterait à 1433, on a pu reconstituer l'organisation première de la faculté.

---

\* Fête de Saint Luc

La faculté était présidée par un doyen, élu pour six mois et se réunissait en conseil (concilium). Tous les membres devaient obligatoirement assister aux réunions. Le doyen jouissait d'une voix prépondérante. En réunion plénière, la faculté choisissait et présentait le candidat au poste rectoral, lorsque le tour venait à un membre de la faculté de médecine d'accéder à ces fonctions. Lorsque le second titulaire, Henri Decoster (Henricus Custodis) d'Oosterwijck, fut officiellement nommé en 1428, les deux professeurs en titre, *professores primarii*, se partagèrent l'enseignement des matières. L'un, d'après Hippocrate et Galien, traitait des choses naturelles et non naturelles (res naturales et non naturales), c'est-à-dire l'anatomie, la physiologie et l'hygiène; l'autre, des choses "praeter naturam", c'est-à-dire des maladies proprement dites, de leur traitement et de la matière médicale en faisant de larges emprunts à Rhazès et Avicenne.

Mais très rapidement, à côté des professeurs primaires, d'autres vinrent partager avec eux l'enseignement. Ce furent les *professores ordinarii* ou professeurs prébendés, dénommés ainsi parce qu'ils jouissaient d'une prébende, octroyée par des autorités ecclésiastiques ou civiles à la commune, qui payait par ailleurs le traitement des "primarii".

En 1428, le duc Philippe de Saint-Pol octroya ainsi une série de prébendes, dont trois réservées à la faculté de médecine. Le pape Eugène IV en institua plusieurs autres, dont deux réservées à cette même faculté. Ceci vint soulager les finances communales. Les professeurs prébendés devaient s'engager à observer le célibat et prirent place parmi les chanoines du chapitre de l'église Saint-Pierre de la deuxième fondation.

Certains professeurs prébendés furent même ordonnés, car par les bulles *Quoniam per* (1426) et *A supremo patre familias* (1443), les papes avaient autorisé les séculiers d'abord, les réguliers ensuite, à enseigner la médecine, sans toutefois, sauf cas exceptionnels, pouvoir la pratiquer. Même si ces autorisations furent supprimées ultérieurement, on retrouva jusqu'au XVIIe siècle, parmi les professeurs de la faculté de médecine, de nombreux hommes d'église.

A côté du conseil facultaire, fut créé très tôt, puisqu'on en retrouve des traces dès 1433, un « collège de la faculté », dont les plus anciens statuts retrouvés remonteraient à 1477. Ceux-ci devaient subir plusieurs modifications au cours des siècles. Ce collège, composé d'un nombre restreint de membres, s'occupait essentiellement de l'organisation interne de la faculté et correspondait dans ses grands traits à nos conseils facultaires. Il réglait les conditions d'admission, le montant des frais de scolarité, le programme des cours, les conditions d'accession au baccalauréat, à la licence et au doctorat en médecine, la constitution des jurys des examens, la défense des thèses, l'organisation des disputes présidées d'abord par un professeur, ensuite par le doyen des bacheliers. Le collège était dirigé par un prier

(prior), qui disposait d'une voix prépondérante lors des délibérations, tandis que le membre le plus âgé le remplaçait en cas d'absence. Un appariteur était adjoint au collège. On exigeait de lui une bonne connaissance du latin (*bene latinus*), mais comme on ne trouvait pas toujours de candidat possédant cette qualité, on se contentait souvent d'un "*utcumque latinus*".

Le prieur gérait les fonds de la faculté. Le collège réglait de plus la pratique médicale en ville et contrôlait, avec les édiles communaux, la pratique des chirurgiens tout en veillant à leur formation. Il jouait ainsi le même rôle que celui de beaucoup de collèges médicaux, qui s'établirent dans les autres villes du pays. Le collège se réunissait aussi en "*Collegium strictum*" lorsque les problèmes concernaient uniquement les chargés d'enseignement. Les "*doctores non legentes*" n'y étaient pas admis. Les études médicales duraient quatre ans, ramenées ensuite à trois ans. Après deux années, ceux qui avaient réussi aux épreuves, recevaient le titre de bachelier en médecine. Après trois années d'études, en cas de réussite à l'examen, le titre de licencié leur était octroyé, ce qui autorisait les nouveaux titulaires à exercer leur art sur tout le territoire des Pays-Bas belgiques. Le titre de docteur en médecine était plus rarement conféré car, en plus des épreuves complémentaires, il exigeait des candidats des frais énormes, ce qui suscita périodiquement les protestations des étudiants, mais en vain. Ce ne fut qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que ces dépenses furent ramenées à des sommes plus modérées. Ceux qui se destinaient à l'enseignement ou à la direction d'un collège, furent en général les seuls à briguer le titre de docteur. Le premier "*doctor medicinae*" fut Jean Stockelpot (1433). Avant la Révolution, seuls 106 médecins promus coiffèrent le bonnet doctoral à Louvain, alors que des milliers d'étudiants reçurent leur licence en médecine au cours de la même période.

Les bacheliers en médecine étaient souvent chargés de donner des cours ou de faire des répétitions (*lectiones inordinarii*). Il en était de même des licenciés (*lectiones ordinarii*). André Vésale et J.B. Van Helmont, sans faire partie du corps professoral, se virent ainsi chargés de missions d'enseignement. Rappelons aussi que l'anatomie était enseignée en hiver et la chirurgie en été, pour des motifs d'ordre climatique .

Les titulaires de la faculté de médecine étaient d'habitude chargés d'enseigner les mathématiques à la faculté des arts. Ils y enseignèrent quelquefois en plus la botanique, l'astronomie, la physique et l'optique.

Si les débuts de la faculté de médecine furent assez difficiles, la situation alla sans cesse en s'améliorant. Avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle, elle avait déjà été fréquentée par un grand nombre d'élèves et occupait un rang fort honorable parmi les facultés de médecine du nord et du centre de l'Europe.

## **L'histoire d'avant le transfert à Woluwe-Saint-Lambert**

Pour comprendre les raisons qui ont justifié la création et l'implantation des cliniques universitaires Saint-Luc, dont la programmation a débuté effectivement en 1966, il n'est pas inutile de rappeler quelques événements qui se sont déroulés au cours des années précédentes.

Les sources d'informations concernant l'histoire proprement dite des cliniques sont assez peu nombreuses. Elles se trouvent de façon très sommaire et très fragmentaire dans le livre du Pr Michel Woitrin, administrateur général de l'UCL (*Louvain-la-Neuve et Louvain-en-Woluwe - Le grand dessein* - Éd. Duculot, Paris - Gembloux, 1987).

Deux mouvements parallèles se déroulent dans la période 1962 - 68 : le souci d'expansion universitaire exprimé par M. Woitrin et le mouvement flamand - revendiquant le droit du sol - qui conduira au transfert des francophones de l'Université catholique de Louvain sur le territoire wallon.

En ce qui concerne les cliniques Saint-Luc, le moteur premier de ce projet a été, sans doute possible, *le besoin d'expansion de la Faculté de Médecine*. L'aboutissement du mouvement d'expulsion de la section francophone de l'Université hors de Louvain est postérieur aux décisions déjà prises pour les doctorats en médecine. Même si ce mouvement avait avorté, il est incontestable que les cliniques Saint-Luc auraient vu le jour.

Laissons la parole à M. Woitrin.

p. 22 - **LA CROISSANCE DES UNIVERSITÉS (1963).**

... La psychologie du changement stratégique à long terme qui semble me dominer durablement apparaît dès 1958, quand le bourgmestre Fallon me parle de terrains à Woluwe-Saint-Lambert.

Des problèmes de développement se posaient au sein des limites de Leuven. Le milieu interdisciplinaire s'effiloçait par le transfert vers Heverlee d'une partie croissante des Facultés des Sciences et le développement de la population universitaire faisait réfléchir : en 1963, la population totale des deux Universités avait augmenté de plus de 1.300 unités pour atteindre 15.565 étudiants à Leuven (7.411 U.C.L. et 8.154 K.U.L.) (*cinq ans plus tard, en 1968, au moment de la séparation, il y*

aura respectivement 11.817 et 12.548, soit 24.365 étudiants)\* ; en 1985, les deux Universités compteront 41.000 étudiants. On pouvait donc redouter des problèmes d'encombrement quoiqu'il eût été possible, si la volonté politique avait existé, de disposer d'hectares supplémentaires à l'intérieur même des remparts du XVI<sup>e</sup> siècle où la culture maraîchère se réservait encore de beaux espaces en direction de la porte de Tervuren, sans compter les terrains d'Heverlee.

Par ailleurs, j'étais témoin de la pauvreté de l'équipement médical des cliniques Saint-Pierre, propriétés de la C.A.P. (Commission d'Assistance Publique) locale, confiées à la Faculté francophone de Médecine. Le Professeur Lacroix, ami de longue date, fin lettré, directeur médical des cliniques Saint-Pierre et donc interlocuteur régulier des autorités de la C.A.P. de Leuven, déployait des prodiges de diplomatie et de patience pour faire accepter la présence prolongée des francophones.

p.23

Il s'ingéniait à améliorer la qualité scientifique des services médicaux dus à la C.A.P. et se réjouissait de l'apprentissage du néerlandais (y compris le patois louvaniste) par le corps médical U.C.L. et les étudiants. Il saluait avec plaisir toute étape réussie dans la voie de la reconstruction ou de la modernisation des vieux bâtiments de la rue de Bruxelles (la Médecine K.U.L. disposait, quant à elle, des cliniques plus modernes du Voer des Capucins). Lorsque la reconstruction de l'hôpital Saint-Pierre fut à peu près achevée, on put parler, dans un moment d'enthousiasme, du plus bel hôpital universitaire d'Europe. Les francophones n'en ont guère profité, puisqu'il fallut bientôt le transférer à la K.U.L. qui n'allait pas tarder à disposer aussi du tout nouvel hôpital de Gasthuisberg.

---

\* Dans tous les textes ou documents cités, des mentions entre parenthèses **et** en italique sont celles qui ont été insérées par l'auteur du présent ouvrage.

Le problème des hôpitaux universitaires pouvait être posé sans soulever de tensions communautaires, mais en se fondant simplement sur le réalisme et les exigences d'une médecine moderne. S'il était anormal que les malades locaux de la C.A.P. soient confiés exclusivement à la Faculté francophone par le simple fait de la tradition, tout changement qui aurait garanti la formation des médecins francophones était acceptable. D'où la possibilité de dissocier une stratégie « Woluwe-Saint-Lambert » d'une stratégie « Wallonie ».

p. 26

... L'agenda de l'année 1963 est rempli de contacts et de discussions relatifs au projet d'« Institut des Sciences de la Vie » de la Princesse Liliane. On passe aussi beaucoup de temps à envisager l'avenir des hôpitaux universitaires, éventuellement hors Leuven, en se mettant notamment en rapport avec la C.A.P. de Woluwe-Saint-Pierre, grâce à la bienveillance de Mme Waucquez et de médecins qui veulent appuyer l'U.C.L. auprès du bourgmestre. Le professeur Piet De Somer publie d'ailleurs dans la *Revue Nouvelle* du 15 novembre 1962 un article faisant l'hypothèse de cliniques universitaires francophones à Bruxelles, sans soulever de remous communautaires.

Cet excellent article est publié conjointement avec la revue *De Maand*. Après une réflexion systématique sur la tâche de l'université et spécialement de l'Université Catholique, on en vient aux aspects linguistiques qui n'occupent cependant qu'une place réduite dans ces pages. Mais les positions sont très claires et méritent d'être rappelées en raison de leur caractère précoce et de l'autorité acquise par l'auteur :

« Flamands aussi bien que francophones doivent se sentir chez eux à l'Université de Louvain. Les cultures néerlandaise et française doivent pouvoir s'y épanouir complètement et l'Université doit contribuer d'une manière

positive au développement le plus ample des deux groupes culturels. (...)

Avec les moyens financiers dont Louvain dispose aujourd'hui, l'essaimage signifierait tout simplement un suicide. La création, en dehors de Louvain, de nouvelles facultés peut seulement être envisagée si les moyens existent et si elles répondent réellement à une nécessité interne. (...)

Pour la faculté de médecine se pose en même temps un problème linguistique (...). La seule solution pour la formation clinique des étudiants d'expression française consistera en leur transfert dans un centre médical francophone. (...) Bruxelles serait le lieu d'implantation idéal à cause de sa proximité à l'égard de Louvain (...). Cette solution pourrait se heurter à des oppositions politiques de la part des défenseurs de l'U.L.B.

Pour les autres facultés de Louvain, il n'existe aucune raison d'essaimer, même si l'on crée une université d'État à Anvers ou Mons. (...)

La création dans divers centres d'une année préparatoire (...) pourrait bien décharger les candidatures. »

Cette proposition du professeur Piet De Somer est considérée, en 1962, comme très audacieuse et assez révolutionnaire.

(Piet De Somer, « L'Université de Louvain » in *La Revue Nouvelle*, T. XXXVI, n° 11, 15 novembre 1962, pp. 369 - 380)

Retraçons aussi quelques moments du « *Walen buiten* ».

Mgr Ed. Massaux prend la parole dans son livre *Pour l'Université Catholique de Louvain*, Éd. Didier Hatier, Bruxelles (1987).

p.26

À la question : Quand se situent les premiers signes avant-coureurs du danger que les flamingants vont faire peser sur l'Université ?

Mgr. Massaux, alors bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université (début 1961), répond :

« Je me souviens, d'avoir vu un jour un petit groupe d'étudiants flamands, une cinquantaine, devant la bibliothèque, (place Mgr Ladeuze) avec des calicots portant déjà le *Walen Buiten* !

À ce moment-là, quelques professeurs francophones sont allés trouver le recteur, Mgr van Waeyenbergh, pour lui faire part de leur inquiétude. Ils furent reçus plutôt froidement et poliment congédiés, parce qu'ils attachaient une importance exagérée à cet incident.

...

Le groupe des Vlaamse Professoren se constituait. Des mouvements se faisaient jour - j'entendais parler -, tendant à faire dédoubler les facultés jusqu'alors demeurées unitaires.

...

À la mise à la retraite de Mgr Honoré van Waeyenbergh, Mgr Albert Descamps fut nommé recteur (août 1962)... il était à peine recteur de quelques semaines que - sauf la faculté de théologie - les facultés se trouvaient dédoublées...»

**Mgr Ed. Massaux en fut profondément meurtri.**

**Faisons une brève parenthèse pour comprendre la séquence des nominations des autorités académiques dirigeant l'Université de 1961 à 1967.**

- 1961 : Mgr H. van Waeyenbergh est recteur.

- 1962 : Pour répondre à un mouvement de séparation entre francophones et néerlandophones, tout en maintenant l'unité de l'Université, les évêques décident une réorganisation au mois d'août. Il s'ensuit un train de nominations :



Mgr H. van Waeyenbergh, recteur magnifique		
Mgr A. Descamps, recteur		
	<i>Francophones</i>	<i>Néerlandophones</i>
Prorecteurs	Mgr F. Litt	Mgr L. De Raeymaeker
Administrateurs généraux, secrétaires généraux	G. Malengreau	E. de Jonghe
Conseillers scientifiques	P. Capron	P. De Somer

\* Mgr A. Descamps adresse une lettre circulaire au corps académique pour faire part de l'option choisie par les évêques, à mettre en vigueur en octobre 1963 :

« Les facultés comportent désormais deux doyens, deux secrétaires, deux sections. Chaque professeur appartient à une seule section déterminée par la langue de son enseignement le plus important.

...

Chaque section se réunit régulièrement sous la présidence du doyen...»

\* Le Pr G. Malengreau renonce à ses fonctions dès qu'il était devenu évident que l'on s'orientait vers une séparation complète des facultés. Il est remplacé par le Pr M. Woitrin nommé le 25 avril 1963 au titre de secrétaire général (francophone) de l'Université unitaire dans la fonction « personnel », « assurances », tandis que son alter ego néerlandophone, le Pr Eugene de Jonghe tient les finances et donc l'essentiel de la stratégie (M. Woitrin - p. 13).

\* Suite au décès de Mgr F. Litt en janvier 1965, Mgr Ed. Massaux est nommé prorecteur, le 22 avril 1965.

\* Mi-1966, Mgr L. De Raeymaeker est émérite. Le Pr P. De Somer le remplace et est nommé prorecteur, le 4 juin 1966.

Il s'en suit que, en 1967, la structure se présente de la façon suivante :

Mgr. A. Descamps, recteur		
	<i>Francophones</i>	<i>Néerlandophones</i>
Prorecteurs	Mgr Ed. Massaux	P. De Somer
Administrateurs généraux, secrétaires généraux	M. Woitrin	G. Declercq

## **L'achat de 37 hectares à Woluwe-Saint-Lambert par l'archevêché de Malines (10 octobre 1963).**

Cédons à nouveau la parole à M. Woitrin.

### **p. 61 - LES ACQUISITIONS A WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

Un bref retour en arrière s'impose pour comprendre l'esprit dans lequel débuta la recherche de terrains hors Louvain au bénéfice de l'U.C.L.

Les hasards d'un week-end à la côte belge me font rencontrer, à la Noël 1957, grâce à Adolphe de Baerdemaeker, chez Cécile (future ministre bruxelloise) et Marc Goor, le baron Donald Fallon : il était déjà bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert et le restera jusqu'à son remplacement, le 21 mars 1977, après les élections communales, par M. Georges Désir, sénateur F.D.F. (Front des Francophones). Le bourgmestre Fallon, me sachant professeur à l'U.C.L. (sans plus, car je n'avais aucun titre à participer au pouvoir de décision), me signale que, sur le territoire de sa commune, le notaire Morren a réussi à acquérir 80 ha de terrain non bâti : le propriétaire, favorable à l'U.C.L. et sans héritiers directs, pourrait envisager une vente à un prix exceptionnel, dans un esprit de mécénat.

Je ne sais quelle impulsion me poussa à demander un rendez-vous au recteur, Mgr van Waeyenbergh, dans les jours qui suivirent, et à lui présenter l'idée du bourgmestre.

J'ai gardé en mémoire l'image du recteur extrayant immédiatement d'un porte-documents posé sur son bureau, à main droite, le texte, toujours disponible, sans doute, d'un extrait du *Moniteur* et lisant à voix haute ce passage de la loi de 1911 accordant la personnalité civile aux Universités de Bruxelles et de Louvain, mais limitant le droit d'implantation de notre université à l'arrondissement de Louvain : l'implantation bruxelloise était impossible légalement, le recteur ne fit aucun autre commentaire, technique, linguistique ou sociologique.

Je rapportai la réaction négative du recteur au bourgmestre Fallon qui tenta une démarche de son côté, sans plus de succès.

À mon entrée au Conseil d'Administration de l'U.C.L. en mars 1963, j'eus le plaisir de constater que des contacts avaient été pris avec le notaire Morren, dans l'esprit, dominant de l'époque, de l'expansion universitaire. Je fus, dès le premier mois de ma nouvelle vie, témoin de l'heureux aboutissement de ces négociations. Puisque l'U.C.L. n'avait pas encore le droit de s'implanter à Bruxelles, c'est l'archevêché de Malines qui fit l'acquisition du premier terrain à Woluwe-Saint-Lambert, pour une superficie de 38 ha (37 ha selon les archives), à la date, historique dans la perspective d'une rupture avec le long passé louvaniste de l'Université, du 10 octobre 1963 (le nombre d'hectares disponibles était tombé à 38, car une partie du lot, situé à l'ouest du boulevard de la Woluwe, avait été vendue entretemps à une compagnie immobilière).

*(Il s'agit de l'acquisition au notaire Morren d'une propriété dénommée Hof ter Musschen, comprenant une ferme et les champs avoisinants.*

*Voir le chapitre : Parlons des origines du site de Louvain-en-Woluwe).*

Il fallut plus tard l'argument de la formation clinique des médecins (en langue française, dans un hôpital de grande dimension) pour emporter la décision qui se traduisit, dans la loi du 9 avril 1965, par l'autorisation d'organiser à Woluwe-Saint-Lambert les seuls « doctorats et licences en médecine, dans la mesure où ils comportent un enseignement clinique ». La loi du 28 mai 1971 étendit cette autorisation à deux candidatures, puis aux trois. Conformément à la déclaration gouvernementale du mois de juin 1968, l'ensemble de la Faculté de Médecine fut finalement autorisé à s'implanter à Bruxelles. **Ce n'est qu'à l'automne 1965, après le vote de la loi sur l'expansion universitaire, que l'U.C.L. a pu racheter ce terrain à l'archevêché (le 6 octobre 1965 : rachat du**

domaine Hof ter Musschen, sauf la ferme. Voir le chapitre cité ci-dessus: *Parlons des origines du site de Louvain-en-Woluwe*).

Le 14 février 1966, ( il s'agit en réalité du lundi 14 mars 1966) le Roi (Baudouin Ier), rendant visite à Woluwe-Saint-Lambert, fut reçu dans la baraque de chantier déjà installée à l'orée du site et découvrit les travaux depuis une jeep conduite par un bourgmestre très allant.

(On raconte que le trajet se déroula avec de multiples incidents, le bourgmestre étant peu habitué à la conduite d'un véhicule tout-terrain. « Voulez-vous que je prenne le volant » suggéra le Roi, « j'ai la même voiture à Ciergnon pour circuler dans les bois »).

Dès la fin de l'année, l'Ecole de Santé Publique emménageait à Woluwe-Saint-Lambert et accueillait les premiers milliers d'enfants des écoles pour les examens médicaux et psychotechniques qui avaient été une des justifications de cette implantation U.C.L., grâce à l'aide des autorités communales.

### *Entre-temps.*

Une étude secrète demandée par le Pr M. Woitrin au Dr A. Nokerman, haut fonctionnaire au ministère de la Santé publique, lui est transmise le 28 juillet 1964.

Le Dr A. Nokerman conclut qu'avec prudence, *on aboutit à la certitude qu'un hôpital universitaire de 600 à 700 lits est aisément viable, installé à l'endroit envisagé.*

### *Mais,*

les jeunes cliniciens de la Faculté de Médecine, laissés dans l'ignorance de ces desseins, s'inquiètent pour leur avenir. En secret, le soir, ils se réunissent à plusieurs reprises à la clinique de Herent. Trente deux jeunes académiques et scientifiques - nous nous appelions les Jeunes Turcs - adressent, en date du 28 octobre 1964, une première lettre collective au Pr P. Lacroix, doyen de la Faculté. Ils traitent des problèmes concernant la division des services hospitaliers, suite à l'éméritat du Pr Joseph Maisin, de l'organisation

des services cliniques et de l'expansion future de la Faculté. Cette lettre est restée sans réponse.

Suite à ce silence, le 24 février 1965, les Drs G. Sokal et J.J. Haxhe reprennent l'initiative et adressent une lettre au Pr M. Woitrin, secrétaire général. Ils posent des questions très précises concernant l'expansion à Louvain et les projets à Woluwe. Dans la huitaine, une réponse propose de reporter la discussion après le vote de la loi sur l'expansion universitaire.

A posteriori, on comprend mieux la réponse réservée de M. Woitrin, quand on lit les pages qu'il a écrites à propos de cette période.

p.38

### **La loi sur l'expansion universitaire s'élabore lentement rue Lambermont, chez le premier ministre, Théo Lefèvre.**

Du côté des universités, Liège est représentée par son recteur « Prince Evêque », M. Marcel Dubuisson ; l'U.L.B. par son recteur, M. Maurice Leroy, et son secrétaire général, le professeur Jean-Pierre Gillet, mais non son président, M. Leblanc ; l'U.C.L.- K.U.L. par Mgr Descamps et les professeurs De Jonghe et Woitrin.

Avant de s'engager dans la voie du déménagement, il fallait s'accorder, entre socialistes et chrétiens, sur une nouvelle loi. Les réunions de la rue Lambermont se prolongeaient. Aux interruptions, on devisait avec le très jeune fils puîné de Théo Lefèvre, Patrice, que je retrouverai plus tard, lors d'un voyage lointain.

...

Lorsqu'il fut clair que l'U.C.L. n'aurait pas le droit, en raison du veto socialiste, d'aller librement n'importe où en Wallonie, il fallut entreprendre le dépeçage du Brabant wallon. L'U.L.B. ne pouvait supporter l'idée que l'U.C.L. aille à Nivelles, porte de la province du Hainaut que cette université considère un peu, à l'instar du parti socialiste, comme une « chasse gardée ». Ce furent alors des discussions byzantines, chacun alignant la liste des communes à autoriser pour ses nouvelles implantations.

L'U.L.B. nous envoyait de préférence vers Hamme-Mille et voulait en tout cas éviter que nous dépassions la ligne de chemin de fer Namur-Bruxelles vers l'Ouest. Nous réclamions Ottignies, Rixensart, la Hulpe, etc.

...

On eût dit, mais à une échelle minuscule, des hommes d'Etat se partageant les Balkans ou préparant le Traité de Versailles ...

p.39

### **Wavre et Woluwe-Saint-Lambert**

Finalement, un accord se dégagait : le canton de Wavre allait à l'U.C.L., celui de Nivelles à l'U.L.B. Quel soulagement quand ceci fut acquis !

L'entrée dans Bruxelles posait un problème plus délicat encore vis-à-vis de l'U.L.B. qui s'était habituée à une situation de monopole. De bons amis avaient dit, lorsque je commençais à rêver de Bruxelles : « Michel, c'est inutile d'y penser, l'U.L.B. ne le voudra jamais ». Il fallut l'argument de la formation clinique des médecins (en langue française, dans un hôpital de grande dimension) pour emporter la décision qui se traduisit, dans la loi du 9 avril 1965, par l'autorisation d'organiser à Woluwe-Saint-Lambert les seuls « doctorats et licences en médecine, dans la mesure où ils comportent un enseignement clinique ». La loi du 28 mai 1971 étendit cette autorisation à deux candidatures, puis aux trois. Conformément à la déclaration gouvernementale du mois de juin 1968, l'ensemble de la Faculté de Médecine fut finalement autorisé à s'implanter à Bruxelles.

L'Ecole de Pharmacie faisait problème : un soir, il fallut procurer d'urgence, pour une réunion du parti socialiste, un programme des cours de l'Université afin de prouver qu'elle était bien reprise sous l'en-tête de la Faculté de Médecine.

*La loi sur l'expansion universitaire est votée le 9 avril 1965, mais aucune information supplémentaire n'est communiquée aux membres de la Faculté de Médecine.*

### **Revenons à Louvain...**

Les Jeunes Turcs, jeunes académiques et scientifiques, s'impatientent, voire s'énervent. En date du 24 juin 1965, vingt-trois d'entre eux, dont plus de la moitié deviendront chefs de service dans les années suivantes, adressent une nouvelle lettre collective au doyen, le Pr P. Lacroix. Ils expriment leurs souhaits en matière d'expansion de leurs activités cliniques, d'enseignement et de recherche et ils font part de quelques grandes options susceptibles de garantir l'avenir de la Faculté. Manifestement la transparence fait défaut de la part du doyen et des autorités académiques.

Il faut attendre la fin du mois de novembre 1965 pour y voir plus clair : une commission de programmation du futur hôpital de Woluwe-Saint-Lambert est installée et se réunit pour la première fois le 10 décembre 1965.

À la Faculté de Médecine, les esprits s'apaisent quand les travaux de cette commission débutent.

**En ville**, reprenons le quotidien *Vers l'Avenir* du 24 mars 1999 qui rapporte dans une page du *Journal du Siècle - année 1965* - un épisode qui s'est passé quelques jours plus tard.

*Ce 15 décembre.* - Des étudiants flamands se sont une nouvelle fois rassemblés en grand nombre à Louvain pour réclamer le départ des étudiants francophones et la création d'une université catholique de langue française en Wallonie. Ils ont scandé leurs slogans habituels : « Leuven Vlaams ! Walen buiten ».

Les étudiants francophones les ont pris au mot. S'opposant par la dérision et le folklore à l'intolérance flamingante, ils ont été au diable vauvert, à Hoût-si-Plout exactement (*lieu-dit situé à la limite de Neupré et d'Esneux - en province de Liège*), poser la première pierre d'une nouvelle université catholique francophone...

Ils étaient près de quatre mille à assister à cette singulière cérémonie.

### **Le meunier de Plainevaux**

C'est parce qu'il était né fatigué que le meunier de

Plainevaux s'inquiétait chaque matin du temps dont dépendait le débit d'eau qui actionnait la roue du vieux moulin.

« Hoût si plou » (écoute s'il pleut), ordonnait-il à son épouse. Obéissante, celle-ci tendait l'oreille : « Nenni, valet, y n'plou nin ».

Rassuré, le meunier se rendormait avec, au fond du cœur, la crainte secrète d'une pluie contrariante qui viendrait l'arracher à la douceur de l'oreiller.

Le meunier de Plainevaux est finalement sorti de son lit pour entrer dans la légende, y entraînant quatre bistrots plantés dans un décor ravissant à l'intersection des routes de Seraing et d'Esneux.

En somme, Hoût-si-Plout, ce n'est rien d'autre qu'un carrefour et c'est pourquoi quand quelqu'un s'en va nulle part, il arrive nécessairement à Hoût-si-Plout.

Le meunier de la légende aurait sûrement été bien étonné d'apprendre que son hameau minuscule allait devenir en ce 15 décembre 1965, une cité universitaire où les fondateurs wallons de l'Alma Mater louvaniste venaient effectuer un retour à leurs sources guindaillantes et rassembler tout ce que Louvain compte encore de potaches assez lucides et sereins pour opposer aux débordements de haine et de violence des extrémistes flamingants un immense éclat de rire qui est le reflet d'une bonne conscience et de la tranquille assurance de ceux qui ont raison.

#### **Soixante-quatre cars au carrefour d'Hoût-si-Plout**

Au fil des heures et tandis qu'un soleil généreux inonde toute la région, les effectifs gonflent à Hoût-si-Plout, où les trois ou quatre bistrots de l'endroit sont absolument débordés. Et au fur et à mesure que la pression baisse dans les tonneaux de bière, le ton monte dans la rue, où les étudiants chantent à tue-tête *Valeureux Liégeois* et d'autres couplets beaucoup moins orthodoxes, mais très caractéristiques de la faculté de médecine.

Le gros de la troupe des étudiants louvanistes est annoncé. Tout à coup, 64 autocars, escortés par les motards de la route, apparaissent dans une immense



clameur.

En quelques secondes, le carrefour désormais légendaire est submergé par le flot mécanique et c'est dans un concert assourdissant de coups de klaxon, de coups de sifflets, d'éclatements de pétards, de cris joyeux dominés par « Walen buiten » que le débarquement commence.

Dans le carrefour maintenant on s'écrase et les haut-parleurs s'efforcent de canaliser la foule vers la prairie, qui prend déjà la forme d'une terre labourée.

Les autocars louvoient parmi cette mer humaine et, péniblement, prennent la direction d'Esneux, mais peu à peu cependant le carrefour se dégage et les grappes humaines, qui couronnaient, là-haut, les roches blanches, se désagrègent à leur tour. Du carrefour, le spectacle passe maintenant dans la prairie, qui prend les allures d'un nouveau Comblain-la-Tour.

#### **La pose de la première pierre**

Du haut du podium installé à l'entrée même de la prairie, le spectacle est impressionnant.

Guy Jonard, le sympathique président de l'A.G.L, l'association des étudiants louvanistes, harangue ses troupes du ton d'un général qui vient de remporter une grande victoire. Mais son allocution est à peine audible, car elle est hachée par les applaudissements et les cris des quatre mille potaches déchaînés.

C'est dans cette exubérante cacophonie qu'est posée la première pierre de l'université « hoûtsiploutienne » laquelle, brûlant toutes les étapes, a déjà reçu son premier docteur honoris causa, le célèbre Tchantchès, venu en voisin soutenir les Louvanistes francophones.

Le Cercle médical y installe une clinique universitaire.

Un doctorat *honoris causa* est décerné à Mgr Ed. Massaux !

Au début de l'année 1966, le « Walen Buiten » se généralise et les professeurs francophones s'inquiètent ; ils réclament une prise de position musclée de la part des évêques. Celle-ci survient le 13 mai 1966, rendue publique le dimanche 15 mai en ces termes :

« Nous voulons maintenir l'unité institutionnelle de l'Université ainsi que son unité géographique qui se situe à Louvain » (signée par tous les évêques).

Dès le soir du 15 mai, les passions se déchaînent ; les étudiants flamands réagissent et dans la nuit du 16 au 17 mai éclatent de violents événements ; une grève s'organise avec l'appui des professeurs flamands.

*Entre-temps, en mai 1966, le Rapport définitif de la « Commission pour le planning de la Médecine » - dit rapport De Somer-Lavenne, du nom des deux présidents de cette commission, est déposé.*

*Ce rapport concrétise la séparation complète de la Faculté de Médecine unitaire en deux facultés distinctes, tant pour les court et moyen termes que le long terme.*

Le groupe francophone de cette commission est composé de :

F. Lavenne (président), J. Crabbé, J. Heremans, H. Maisin, G. Sokal et J. Debelle (secrétaire).

Le groupe néerlandophone est composé de :

P. De Somer (président), J. Blanpain, J. Bouckaert, A. Gyselen, G. Van der Schueren et L. Wieërs (secrétaire).

De larges extraits de ce rapport se trouvent publiés dans « Livre blanc sur l'expansion de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain » (*Louvain Médical*, 90 : 1 - 14 ; 1971).

Ci-après, nous reprenons une partie de ce rapport, dont la suite figure en annexe 3.

### **Rapport définitif de la « Commission pour le planning de la Médecine »**

Ce texte a été présenté, comme le *Moniteur Belge*, en deux colonnes parallèles : français - néerlandais. Seul le texte français est repris ci-dessous.

#### **I. Les besoins en lits des Facultés de médecine de l'Université de Louvain.**

##### **1. Les besoins globaux.**

Après avoir étudié les normes qui sont admises à l'étranger concernant le nombre requis de lits par étudiant en médecine, la Commission estime que trois lits aigus par étudiant des trois dernières années de doctorat, soit environ 10

lits aigus par médecin promu doit être considéré comme un strict minimum. Ce nombre est nécessaire non seulement eu égard à la qualité de la formation des futurs médecins mais aussi parce qu'un nombre trop petit de lits a pour effet de faire peser trop lourdement sur les malades les exigences de la formation médicale.

Par conséquent, la Commission estime que le nombre de lits pour les deux facultés de médecine doit être augmenté jusqu'à ce minimum nécessaire, même si le nombre d'étudiants reste stable. Pour 1970, les besoins minimums en lits aigus sont de 3.600 (3 lits x 1.200 étudiants) alors qu'actuellement Louvain ne dispose en tout que de 1.241 lits aigus répartis sur trois cliniques, soit 1,18 lit par étudiant. Il faut encore noter que l'on ne tient pas compte ici du nombre de lits requis pour la formation des médecins-spécialistes et du personnel paramédical.

## 2. Considérations à propos de ces besoins.

La Commission juge devoir formuler les considérations suivantes :

- a) La création et la localisation de chaque nouvelle clinique universitaire doivent en tout cas être consciencieusement préparées par des études approfondies et doivent tenir compte de la nature de la région : e.a. possibilités de recrutement de malades, concurrence éventuelle avec d'autres établissements hospitaliers universitaires.
- b) Des études faites à ce propos montrent que, compte tenu de la population de la région, il est impossible d'augmenter de manière sensible le nombre de lits aigus à Louvain même ou dans les environs immédiats. Cela vaut en particulier pour un certain nombre de services qui doivent pouvoir disposer de malades dans une mesure suffisante en vue d'assurer adéquatement la formation des futurs médecins.
- c) Bien qu'à l'étranger, il arrive que des cliniques universitaires aient un nombre de lits supérieurs, la Commission est d'avis que 1.200 lits par clinique universitaire constitue un maximum raisonnable, à la fois pour garder une dimension humaine et pour des raisons de bonne gestion.
- d) Pour évaluer les propositions esquissées plus loin, il faut aussi tenir compte de la difficulté de multiplier les services hautement spécialisés, de la nécessité d'organiser de manière adéquate la recherche fondamentale et de l'évolution des besoins de la communauté en médecine.

### 3. Nécessité d'une option fondamentale.

Si l'on ne veut pas porter atteinte à la qualité de la formation médicale, il faut, compte tenu des besoins en lits décrits plus haut, augmenter le nombre de lits en fonction du nombre d'étudiants. L'autre solution, l'instauration d'un numerus clausus, semble en effet difficilement réalisable actuellement.

## **II. Solution à moyen et à long terme.**

### 1. Deux principes de base.

#### a) Le partage des lits à égalité entre les deux facultés.

- Vu que le nombre d'étudiants de doctorat est quasi le même dans chaque faculté, la Commission est d'avis qu'il est raisonnable et équitable, en tout cas pour le proche avenir, de partager à égalité l'ensemble des lits universitaires. Elle estime que ce principe doit s'appliquer chaque fois que de nouvelles constructions ou que des aménagements augmenteront de façon sensible le nombre total de lits disponibles.

#### b) L'homogénéité linguistique des services et des cliniques universitaires.

- La Commission estime que le bon fonctionnement des cliniques universitaires et la bonne entente entre les deux facultés de médecine seront favorisés par la réalisation de l'homogénéité linguistique au sein des services cliniques.

Il lui paraît souhaitable d'assurer en premier lieu l'homogénéité des services. C'est d'ailleurs à ce niveau que la chose est le plus facilement réalisable. Cela implique la division des services encore communs.

Par après on devrait assurer la même homogénéité au sein des cliniques au fur et à mesure qu'auront été trouvées les possibilités de placer les services unilingues dans des cliniques homogènes.

### 2. Schéma de base pour une solution définitive à long terme.

Du fait de la construction à Woluwé-St-Lambert <sup>†</sup> d'une clinique universitaire ayant une capacité maximale (1.200 lits, ce qui équivaut à peu près à l'actuelle situation en lits à Louvain), l'enseignement des doctorats en médecine de la

---

\* Avertissement au lecteur : "Woluwe-Saint-Lambert " et "Woluwe" s'écrivent sans accent. Toutefois, dans leur version originale, de nombreux textes ont été écrits ou publiés en mentionnant "Woluwé-Saint-Lambert" ou "Woluwé". L'orthographe utilisée par les auteurs de ces documents n'a pas été modifiée.

section française peut être entièrement transféré à Woluwé-St-Lambert et la faculté néerlandaise peut disposer des cliniques universitaires de Louvain.

En tenant compte du rapport nécessaire entre le nombre de lits et le nombre d'étudiants - ce dernier pourrait atteindre environ 135 étudiants par année de doctorat dans chacun des régimes linguistiques - ce qui, vu les normes actuelles de sélection, aboutit à 250 à 270 étudiants en 1<sup>e</sup> candidature.

Pour le moment toutefois le nombre d'étudiants se situe déjà nettement plus haut et chaque faculté a besoin de 1.200 à 2.000 lits au minimum. Outre l'érection d'une clinique universitaire à Woluwé-St-Lambert, il faudrait prévoir pour la faculté française un deuxième établissement d'au moins 800 lits dans la partie francophone du pays. Pour la faculté néerlandaise, outre les cliniques universitaires de Louvain, il faudrait établir une clinique supplémentaire d'au moins 800 lits également à Bruxelles ou dans la partie néerlandaise du pays.

### 3. La conception de Woluwé-Saint-Lambert.

La Commission souhaite que les cliniques universitaires de Woluwé-St-Lambert, attribuées par la loi à la faculté française, soient réalisées et occupées aussi vite que possible par cette faculté.

a) Le nombre de lits. - La Commission se permet à nouveau de demander avec insistance que le complexe de Woluwé-St-Lambert comprenne d'emblée au moins 1.000 lits (aigus et chroniques). Elle estime qu'il vaut mieux ne rien construire du tout plutôt que de se limiter à un nombre inférieur. En effet, une dimension plus petite obligerait dès le début la faculté française à se disperser en plusieurs centres. Une telle situation serait techniquement invivable, surtout pour le corps professoral, et porterait gravement atteinte à son efficacité et à sa valeur.

b) Les candidatures. - Pour des raisons évidentes de nature purement universitaire, liaison entre sciences médicales fondamentales et cliniques, tant dans l'enseignement que dans la recherche, la commission considère qu'il est très souhaitable d'obtenir l'intégration à Woluwé-St-Lambert des candidatures en médecine. Des contacts avec le gouvernement devraient être pris aussi vite que possible à ce sujet.

c) La recherche. - Le complexe de Woluwé-St-Lambert devra pareillement comprendre dès le début, outre les auditoires, les unités de recherche fondamentale et clinique nécessaires au développement et au standing scientifiques d'une Faculté de Médecine.

d) L'institut de Pharmacie. - En raison de multiples liens qui unissent médecine et pharmacie, la Commission souhaite l'intégration de l'Institut de Pharmacie

dans le complexe de Woluwé-St-Lambert, parallèlement à l'érection dans le cadre de l'hôpital des services pharmaceutiques et laboratoires requis pour son fonctionnement.

Conclusion :

En bref, le complexe de Woluwé-St-Lambert doit donc être conçu comme le futur centre de la faculté française de médecine plutôt que comme une « extension » ou un trop-plein pour Louvain. Cela implique d'y mettre candidatures et doctorats, enseignement et recherche tant du point de vue fondamental que du point de vue clinique, et tout institut ayant avec la médecine des liaisons universitaires étroites (pharmacie, études paramédicales etc...). Par ailleurs, il va de soi que le transfert à Woluwé-St-Lambert ne pourra se faire que lorsque la faculté française de médecine y disposera de tous les services nécessaires à l'enseignement et au bon fonctionnement de l'hôpital.

#### 4. Louvain.

##### a) La clinique St-Joseph à Herent.

Aussi longtemps que la faculté française n'aura pas trouvé, hors de Louvain, une expansion qui permette d'assurer l'égalité des régimes linguistiques quant au nombre de lits (cfr.II,1, a), cette clinique lui sera réservée. Il s'indique donc de réaliser son homogénéité linguistique aussi rapidement que possible (cfr.III,6).

##### b) La clinique St-Pierre.

La Commission estime préférable que cette clinique de la C.A.P. soit desservie par la faculté néerlandaise dès que la faculté française disposera de la clinique universitaire de Woluwé-St-Lambert.

Dans cette perspective, il convient de confier à la faculté néerlandaise le planning de la seconde aile de St-Pierre. Il faudrait s'efforcer d'en hâter la réalisation.

##### c) La clinique St-Raphaël.

Quand la faculté française disposera, à Woluwé-St-Lambert et éventuellement à Herent, d'un nombre de lits correspondant au nombre de lits de la section néerlandaise, la clinique St-Raphaël doit devenir unilingue néerlandaise.

#### 5. Lits chroniques.

De façon générale, la solution au problème des lits chroniques de la faculté française doit comprendre deux volets : d'une part, insertion d'un pourcentage important de lits chroniques à Woluwé-St-Lambert - 1 lit chronique pour 3 lits

aigus -; d'autre part, rattachement à la faculté française de médecine d'établissements hospitaliers de lits chroniques situés dans la partie francophone du pays .

a) Pellenberg. - Il importe de trouver pour les francophones un équivalent de Pellenberg en vue de réaliser l'homogénéité linguistique (unilingue flamand) de Pellenberg.

D'une part, il faut dès à présent songer à intégrer à Woluwé-St-Lambert un service de dimension suffisante pour la tuberculose et la pneumologie chronique.

D'autre part, il faut annexer, dès que possible, à la faculté française un sanatorium (Mont s/Meuse par exemple) en veillant à ce que ce rattachement accorde à l'université un droit réel d'intervention.

En attendant, et notamment si les négociations pour le rattachement d'un sanatorium existant devaient échouer, le statu quo à Pellenberg pourrait et devrait être maintenu durant une période transitoire allant jusqu'à l'ouverture du service de tuberculose et de pneumologie chronique à Woluwé-St-Lambert. La base de ce statu-quo est décrite dans un document remis à la Commission par le Professeur Gyselen le 17.3.1966.

D'autre part, vu que la grande majorité des malades sont d'expression néerlandaise, il est absolument nécessaire que tout le staff médical soit bilingue.

b) Psychiatrie. - Les difficultés actuelles ne proviennent pas tant du contexte linguistique que de l'inadaptation de la structure hospitalière aux nécessités de formation des étudiants et des assistants en psychiatrie.

Dès à présent, il faut prévoir, tant pour St-Raphaël que pour Woluwé-St-Lambert, l'intégration d'un service ouvert de psychiatrie d'une cinquantaine de lits, l'essentiel de la formation des étudiants de doctorat et des assistants en psychiatrie devant s'appuyer sur ce service.

Le centre de gravité de l'activité psychiatrique s'est en effet déplacé vers la consultation et le service ouvert au nombre de lits restreint mais bien intégré dans le complexe des autres services. Il est capital que la formation psychiatrique l'y suive.

En raison du caractère bilingue de la population de l'Institut Salve Mater, il est indispensable que le staff médical - y compris les assistants - y soit bilingue.

A plus long terme, le rattachement à la clinique universitaire de Woluwé-St-Lambert d'un centre fermé de psychiatrie est également souhaitable, pour les malades demandant des soins de plus longue durée, les malades chroniques

et ceux pour qui la collocation s'impose ; transitoirement toutefois, Lovenjoel peut continuer à servir à la Faculté Française également.

### **III. Solution à court terme dans le cadre de Louvain.**

-----  
À partir de ce moment-là, à la Faculté de Médecine, les membres cliniciens se préoccupent assez peu des événements liés au « Walen Buiten » car leur destinée est clairement tracée.

En octobre 1966, sous la conduite de Mgr A. Descamps entouré des deux prorecteurs, Mgr Ed. Massaux (nommé le 22 avril 1965) et le Pr P. De Somer (nommé le 4 juin 1966), la rentrée académique est fortement chahutée.

Le 20 décembre 67, un conflit éclate au Conseil d'administration de l'UCL à propos de la modernisation d'un bâtiment (la Sedes : pédagogie c.-à-d. logements pour jeunes filles) et l'achat de plusieurs maisons par la section francophone de l'Université. Les autorités louvanistes flamandes estimaient en effet que la section francophone n'avait plus à s'étendre à Louvain puisqu'elle devait à terme quitter cette ville.

Pour terminer cette *histoire d'avant*, reprenons quelques éléments publiés dans le quotidien *Vers l'Avenir* du 14 avril 1999, qui retrace les derniers moments de l'UCL unitaire dans son Journal du Siècle - 1968 - en soulignant la violence des événements.

*Ce 17 janvier* - L'agitation se poursuit en Flandre après la publication récente, par *La Libre Belgique*, du programme d'expansion de la section française de l'Université catholique de Louvain. Ce document prévoit que cette expansion se réalisera à Louvain même et à Woluwe partiellement. Une grande partie de l'opinion flamande s'oppose à ce projet jugé provocateur ; elle réclame maintenant l'expulsion pure et simple de la section francophone, « invitée » à s'implanter totalement en Wallonie.

La conférence épiscopale - qui avait encore pris en mai 1966 une position favorable au maintien à Louvain de la



section française - se divise comme se divisent les instances du P.S.C. national entre ailes flamande et francophone.

Mardi soir (16 janvier), vers 22h, à Louvain, de nombreux groupes d'étudiants flamands se sont dirigés vers le centre de la cité universitaire. De violents incidents ont éclaté avec les forces de l'ordre, un millier de gendarmes. Cent cinquante manifestants ont été arrêtés.

...

Ce 19 janvier - La tension politique et communautaire monte en Belgique. Tout en condamnant les actes de violence, les autorités académiques flamandes de Louvain ont à leur tour pris une position radicale. Elles considèrent comme « absolument inacceptable » le plan d'expansion de la section francophone de l'Université de Louvain.

Ce 25 janvier - Louvain continue à tenir l'affiche. Les étudiants francophones de l'U.C.L. ont fait savoir qu'ils restaient opposés au transfert en Wallonie de la section française de l'U.C.L.

...

Alors que les évêques avaient fait collégalement une déclaration commune en mai 1966, le 2 février 1968, (fête de l'Université !) Mgr E. De Smedt, évêque de Bruges, rompt la solidarité épiscopale ; au cours d'un discours prononcé devant les gildes paysannes du Boerenbond à Courtrai, il reconnaît s'être lourdement trompé envers son peuple (flamand).

Le 3 février 1968, l'assemblée des évêques constate une divergence de vue au sein du Pouvoir Organisateur.

...

*Ce mardi 6 février*

... les parlementaires ont entendu l'interpellation du député catholique flamand d'Audenaerde, M. Verroken. Celui-ci est revenu sur sa proposition de loi visant à supprimer cette exception au principe d'homogénéité des régions linguistiques que constitue la section française de l'U.C.L.. Les parlementaires francophones du P.S.C., favorables au maintien de la section française de Louvain, sont farouchement hostiles à la position de leurs

coreligionnaires flamands. La crise est inévitable.  
Le gouvernement annonce qu'il définira sa position demain matin.

### **Crise gouvernementale.**

*Ce mercredi 7 février* - Le Premier ministre Vanden Boeynants a échoué à trouver une solution de compromis pour Louvain. Suivant la position radicale de M. Verroken, les ministres sociaux-chrétiens flamands ont en effet quitté le gouvernement, se refusant à toutes concessions à l'égard des francophones. Le Roi, a-t-on appris, a accepté la démission du cabinet.

...

### **Elections : le fédéralisme et V.D.B. gagnants.**

*Ce 31 mars.* Les élections législatives provoquées par l'affaire de Louvain ont entraîné un recul des grands partis traditionnels. Les succès de la Volksunie en Flandre et de la liste unique F.D.F.-R.W (*Front des Francophones - Rassemblement Wallon*) en Belgique francophone attestent du progrès sensible de l'idée fédéraliste. Le Rassemblement wallon (R.W.) se présentait pour la première fois.

Paradoxalement, à Bruxelles, le grand vainqueur fut le cartel V.D.B. qui, lui, jouait la carte unitaire et allait ainsi à contre-courant du distanciellement P.S.C.

Le cartel rassemblait des sociaux-chrétiens francophones et néerlandophones.

...

Suite aux élections, Gaston Eyskens devient Premier ministre le 17 juin 1968. La déclaration gouvernementale du 24 juin impose à la section française de l'Université l'implantation d'unités pédagogiques entières dans des sites nouveaux choisis par elle et dans le cadre d'une programmation établie par elle, dans la mesure où les moyens financiers sont assurés et garantis.

...

*Juillet.* - Le pouvoir organisateur de l'Université catholique de Louvain, composé des huit évêques de Belgique, a tenu, mercredi, sa réunion statutaire, à Malines, en présence des conseillers, MM. De Schryver,

Dhave, de Stexhe et Oleffe.

Mgr Descamps, recteur magnifique, M. Leemans, commissaire général, M. De Somer, prorecteur de la section néerlandaise, et Mgr Massaux, prorecteur de la section francophone, assistaient également à la réunion.

A l'issue de celle-ci, le communiqué suivant a été publié :

*Le pouvoir organisateur a examiné les rapports annuels qui lui ont été soumis par les autorités académiques et a approuvé les propositions qui lui ont été faites.*

*Après avoir procédé à un examen approfondi des problèmes que pose l'avenir de l'université et de ses deux sections, ainsi que la nécessité de faire participer le monde universitaire et la communauté chrétienne à la vie de l'université, et tenant compte des conséquences de l'évolution politique récente, le pouvoir organisateur de l'université :*

- a marqué son accord sur la nécessité d'accroître aussi largement que possible l'autonomie des deux sections ;*
- a pris connaissance de la décision de la section française de déposer pour le 15 septembre 1968 le programme d'implantations à Woluwe et à Ottignies. Il a constaté la volonté unanime de ses membres et des autorités académiques des deux sections, d'une part de rechercher et d'obtenir les moyens financiers et les garanties indispensables pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part d'assurer pendant la période transitoire la vie normale de la section française en prenant toutes les mesures nécessaires à cette fin.*

En octobre 1968, Mgr A. Descamps assure encore la rentrée académique, mais dans le nouveau règlement organique de l'UCL (19 novembre), il est démis de ses responsabilités et n'occupe plus qu'une fonction protocolaire. Mgr Ed. Massaux est nommé recteur de l'Université Catholique de Louvain en 1969, tandis que le Pr P. De Somer est nommé recteur de la Katholieke Universiteit Leuven.

\*

\*

\*

Il nous a paru important de rapporter « l'histoire d'avant » pour ne laisser aucun doute sur le fait que c'est le besoin d'expansion universitaire et non le « Walen buiten » qui entraîna l'implantation des doctorats en médecine et la construction des cliniques universitaires à Woluwe-Saint-Lambert.

Les événements politiques ont eu pour effet d'accélérer le processus de réalisation et ils ont été ultérieurement déterminants pour le transfert des candidatures (dont il n'était pas encore question en 1965), mais ils n'ont pas été la cause de la création des cliniques universitaires Saint-Luc, qui auraient existé, même si la section francophone de l'Université était restée à Louvain.

Le lecteur qui souhaite connaître en détail l'histoire et les événements qui entourent la séparation de l'UCL unitaire en deux universités peut lire avec intérêt le livre de Christian Laporte *L'affaire de Louvain. 1960 -1968*, 333 p. - Éd. De Boeck & Larcier s.a., Département De Boeck Université ; Paris, Bruxelles (1999).

Dans une carte blanche publiée dans le quotidien *Le Soir* du 22 juillet 1999, Manu Ruys, ancien rédacteur en chef du journal *De Standaard*, témoin privilégié de ces événements, écrit :

« L'affaire de Louvain » de Christian Laporte me semble absolument remarquable. Il décrit avec clarté le déroulement du conflit, expose avec une rare objectivité les points de vue des antagonistes, et situe le dossier dans le contexte de ce que feu Lucien Outers a appelé « le divorce belge ».